

Comme le prévoit la réglementation relative à la négociation préalable, la directrice générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale a invité la fédération des syndicats SUD Education à prendre part à une réunion de négociation préalable au dépôt d'un préavis pour une grève envisagée du jeudi 5 novembre 2009 au vendredi 18 décembre 2009.

La réunion s'est tenue au ministère de l'éducation nationale le 21 octobre 2009, de 10h10 à 10h35.

Participent à la négociation :

- pour l'administration : Madame Thérèse FILIPPI, chef du service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire, adjointe à la directrice générale ; Madame Sophie PRINCE, sous-directrice des études de gestion prévisionnelle et statutaires ; Madame Paule ALIAS, chargée de mission à la mission suivi des systèmes d'information à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO).
- pour SUD Education : Monsieur Thomas BRUNET et Madame Sabine DURAN.

Le ministère ouvre la réunion en rappelant le cadre législatif et réglementaire du processus de négociation préalable et en indiquant que la négociation porte sur les 4 revendications mentionnées dans la notification.

Le syndicat tient à souligner que selon leur lecture des textes le ministère n'aurait pas respecté les délais pour répondre à leur notification et négocier. Compte tenu de ces éléments le syndicat refuse d'aller plus en avant dans la négociation, considérant que celle-ci ne peut avoir lieu en dehors des délais légaux.

Le ministère rappelle l'intérêt du dispositif de la négociation préalable dont l'objectif est d'éviter la grève. Il indique qu'étant donné l'échéance lointaine du préavis de grève envisagé, la date retenue pour cette réunion permet d'engager une négociation sur les revendications du syndicat.

Le syndicat refuse de négocier car il considère que la négociation préalable ne peut avoir lieu en dehors des délais légaux.

Aux termes de la réunion, SUD Education déclare maintenir son refus de négocier et son intention de déposer un préavis de grève. Les thèmes évoqués dans la notification des motifs conduisant SUD Education à envisager de déposer un préavis de grève n'ont pas été examinés.

La chef du service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
Thérèse FILIPPI